

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé et renouvellement urbain : l'ARS Île-de-France et l'ANRU signent un protocole de collaboration

06/01/2017

Christophe Devys, Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et Nicolas Grivel, Directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ont signé, le jeudi 5 janvier à Bagneux (92), un protocole de collaboration visant à mieux articuler le renouvellement urbain avec les enjeux de santé, dans les quartiers franciliens prioritaires qui accueilleront des projets de renouvellement urbain.

Cette démarche de collaboration à caractère expérimental fait suite à plusieurs constats. L'Île-de-France est caractérisée par des inégalités de santé majeures. Ces inégalités trouvent leur origine dans un ensemble de mécanismes sociaux et urbains. On sait ainsi que l'état de santé des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville est en général moins bon que celui des autres Franciliens. Le cumul de difficultés sociales conduit à une fréquence et à une gravité plus importante des pathologies chroniques, pour l'enfant comme pour l'adulte. L'accès aux soins de proximité et aux structures médico-sociales dédiées aux personnes âgées, handicapées et dépendantes y sont en général plus difficiles.

Au sein de ces quartiers, ceux bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sont caractérisés par une dégradation du cadre urbain plus importante, parfois un enclavement, nécessitant une intervention publique ambitieuse.

Ce protocole de collaboration entre les deux Agences vise à agir de manière coordonnée et ciblée sur les sites à enjeux prioritaires. Par cette convergence d'intervention, ces deux Etablissements saisissent l'opportunité de favoriser l'émergence progressive de « territoires favorables à la santé » pour les populations actuelles et futures.

Concrètement :

- Des éléments de diagnostic sur la vulnérabilité des populations des quartiers en renouvellement urbain franciliens seront établis par l'ARS pour repérer ceux ayant les besoins de santé les plus importants.
- Dans les quartiers prioritaires volontaires, les deux Agences mettront en œuvre des mesures convergentes pour contribuer à améliorer l'état de santé physique et mental des populations actuelles et futures : soutien aux démarches d'Evaluation d'Impact en Santé (EIS), promotion d'aménagements urbains de proximité favorisant l'activité physique et les mobilités douces, soutien d'initiatives favorisant l'accès à une alimentation équilibrée, effort de réduction des nuisances environnementales, etc.
- Elles soutiendront l'implantation de structures de soins de proximité à travers la valorisation des territoires concernés par le renouvellement urbain, l'accompagnement technique des porteurs

- de projet par les équipes de l'ARS et la mobilisation de l'ensemble des dispositifs disponibles.
- Elles faciliteront l'installation d'équipements médico-sociaux en direction de personnes âgées, des personnes (adultes ou enfants) handicapées, ainsi que l'adaptation des logements au grand âge.

Les deux Agences souhaitent renforcer la mobilisation et l'accompagnement des habitants eux-mêmes, notamment ceux les plus en difficulté, pour que les modifications profondes induites par le renouvellement urbain se traduisent par une amélioration effective et concrète de leurs conditions de vie et de leur état de santé.

Pour l'ANRU, ce protocole de collaboration s'inscrit dans sa stratégie nationale d'intervention en matière de renouvellement urbain, qui associe interventions sur le cadre de vie urbain et actions dans le champ social. La santé est une thématique récurrente dans les projets de renouvellement urbain et l'ANRU soutient des opérations liées dans ses programmes et dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « ville durable et solidaire » qu'elle porte.

Pour l'ARS Île-de-France, cette collaboration est une nouvelle étape dans sa démarche visant à réduire les inégalités sociales de santé majeures qui caractérisent la région. Elle s'inscrit dans la continuité du forum de démocratie sanitaire « Aménagement du territoire et santé » (2013), de l'Évaluation d'Impact en Santé menée sur les futurs transports à Plaine Commune (2014), de la convention avec la Société du Grand Paris (2016) et plus récemment de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Santé Environnement et Aménagement Durable » co-porté avec l'ADEME Île-de-France, dont la commune de Bagneux est l'un des lauréats. Ainsi, ce protocole de collaboration est un nouvel outil pour que le cadre de vie, dans sa dimension urbaine comme sociale, ne soit plus facteur d'atteinte à la santé des Franciliens les plus en difficulté.

La Ville de Bagneux est engagée depuis de nombreuses années, avec le soutien constant des deux Agences, dans une démarche associant intervention urbaine et promotion de la santé. Un Atelier Santé Ville, le Contrat Local de Santé, ont permis de mettre en œuvre ou d'accompagner des réflexions pionnières en la matière, notamment autour du projet d'Évaluation d'Impact en Santé sur le projet de renouvellement urbain d'intérêt national de la Pierre Plate, qui sera conduite tout au long de l'année 2017.

En savoir plus :
La convention [ici](#).

Contacts Presse :

ARS Île-de-France

Emilie Puech
01 44 02 01 06
emilie.puech@ars.sante.fr

Marie Rannaud
01 44 02 01 73
marie.rannaud@ars.sante.fr

www.ars.iledefrance.sante.fr

ANRU

Elizabeth Broge
ebroge@anru.fr

Laurence Quercy
lquercy@anru.fr

01 53 63 55 05

www.anru.fr